

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-5/04

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : POTTIEZ-HUSSON Valérie

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Présentation du "Mois des Sports Nature" en Seine-et-Marne (en juin 2011) et validation des procédures d'appel à projets.

A l'heure où le Conseil général affiche son ambition pour le département de Seine-et-Marne au travers de son projet de territoire, notamment en termes de développement de l'attractivité résidentielle et touristique, le sport apparaît comme l'un de ses atouts majeurs.

L'évolution des pratiques libres, l'appropriation par un public de plus en plus nombreux des sites propices à la pratique des sports de nature, sont autant d'éléments pouvant contribuer à la promotion et à la valorisation du territoire seine-et-marnais.

En 2011, il est décidé d'organiser en juin une première édition du "Mois des Sports Nature" qu'il vous est proposé d'approuver.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L. 311-1 à L.311-6,

Vu la délibération du Conseil général n°6/04 du 27 avril 2007 approuvant les critères d'attribution de subventions aux manifestations sportives,

Vu la délibération du Conseil général n°5/10 du 5 octobre 2009 approuvant le Schéma Départemental des Sports Nature 2009-2013,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de création du « Mois sports nature », en juin 2011, basé sur les quatre axes suivants :

- Valoriser les évènements sports nature éco-responsables entre le 28 mai et le 3 juillet 2011,
- Donner une « coloration » sports nature à la Fête des Ecoles Multisports et aux Jeux de Seine-et-Marne,
- Soutenir les manifestations sports nature organisées les 25 et 26 juin 2011,
- Valoriser l'opération « accueil des jeunes sur les bases de loisirs et de plein air »,

Article 2 : d'approuver le principe d'appel à projet pour les manifestations d'initiation et la labellisation des manifestations sports de nature,

Article 3 : d'adopter les critères d'éligibilité suivants pour les subventions aux organisations de manifestations d'initiation au « Mois sports nature » du 25 et 26 juin 2011 :

- La manifestation est organisée par une association sportive agréée par le Ministère des Sports, ou par une commune ou un groupement de communes.
- La manifestation doit se dérouler en Seine-et-Marne, les 25 et 26 juin 2011,
- Le dossier relatif à la manifestation doit être déposé au plus tard le 15 mars 2011,
- L'organisateur s'engage à :
 - Faire découvrir et initier les publics à la pratique des sports nature avec un encadrement par un ou des moniteurs sportifs diplômés (brevet fédéral au minimum),
 - Sensibiliser les publics à l'environnement,
 - Mettre en œuvre une organisation éco-responsable,
 - Initier gratuitement ou à mettre en place une tarification modérée, en fonction des publics.

Article 4 : d'adopter les dispositions suivantes pour les subventions aux organisations de manifestations d'initiation au « Mois sports nature » du 25 et 26 juin 2011 :

- Le montant minimum de la subvention sera de 550 € (forfait de base),
- Le montant de la subvention accordée sera plafonné à 4 000 € et ne pourra être supérieure à 60 % du budget prévisionnel, avec 5 forfaits : 550 €, 1 200 €, 1 800 €, 2 400 €, 4 000 €.
- Le montant de la subvention sera calculé à partir du niveau d'encadrement sportif et du matériel mobilisé et du coût financier auxquels il faudra ajouter des bonus en fonction des engagements au titre d'une démarche éco-responsable.

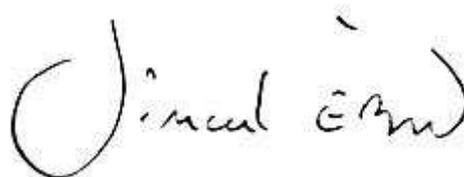
- Les frais de transport ne seront pas comptabilisés dans le calcul des subventions (excepté les frais de logistique et d'organisation).

Article 5 : d'adopter les critères d'éligibilité suivants pour la labellisation des manifestations sports nature :

- La manifestation doit se dérouler en Seine-et-Marne entre le 28 mai et le 3 juillet 2011,
- S'engager au titre d'une manifestation éco-responsable : avec au moins un engagement au titre des volets : environnemental, social et économique/touristique,
- Le dossier relatif à la manifestation doit être déposé au plus tard trois mois avant le début de l'épreuve.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ